



Régie de l'énergie du Québec

Demande d'approbation du budget 2006 du Plan global en efficacité énergétique du Distributeur

R-3584-2005

**Mémoire de l'UMQ
UMQ-1, Document 1**

18 décembre 2006

Préparé par Yves Hennekens

Pour l'Union des municipalités du Québec

YHC

Environnement

1. Contexte

Plusieurs circonstances particulières ont modifié de manière importante la planification et la teneur de l'intervention de l'UMQ dans la présente cause. Dans un premier temps, l'UMQ avait prévu recourir à l'embauche d'experts communs avec le RNCRQ et le ROÉÉ pour effectuer l'analyse de la preuve déposée par HQD. En raison des faits connus, les experts se sont retirés du dossier.

De plus, les réponses d'HQD aux demandes de renseignements de l'UMQ indiquent très clairement que les modalités et les programmes destinés au marché institutionnel et municipal ne pouvaient être traités dans le cadre de la présente cause. Considérant les efforts et les travaux de consultation entrepris par HQD auprès des municipalités et des institutions, l'UMQ considère justifié de limiter son intervention et de respecter l'échéancier présenté dans ses réponses aux demandes de renseignements de l'UMQ, soit le printemps 2006.

Toutefois, l'UMQ tient à souligner une situation qu'elle considère problématique à l'égard du marché institutionnel et municipal. En effet, à la lecture de la preuve déposée par HQD, nous constatons une réduction des prévisions énergétiques et budgétaires pour ces marchés.

C'est dans ces circonstances que l'UMQ réitère l'importance d'aborder le marché municipal comme un marché particulier avec des caractéristiques spécifiques qui le distinguent des autres. Les efforts entrepris par HQD confirment cette perception de ce marché. D'un autre côté, les résultats et les prévisions présentés par celui-ci ne nous permettent pas présentement d'être rassurés. Nos commentaires et nos recommandations ont pour but d'aider la Régie et HQD à solutionner les problématiques que peuvent engendrer les caractéristiques particulières du marché municipal.

2. Processus de consultation d'HQD (Comité municipal et Table de consultation permanente pour le marché institutionnel)

Nos commentaires dans la présente cause tiennent compte du développement et du fonctionnement du processus de consultation auprès des différents marchés. Nous devons effectivement comprendre que l'échéancier du processus de consultation et les travaux ne coïncident pas avec le déroulement de la cause R-3584-2005 portant sur la demande budgétaire 2006 du PGEÉ.

Dans son rapport d'avancement du comité technique conjoint PGEÉ – volet municipal daté du 15 septembre 2005, HQD fait l'historique de ce processus.

« En novembre 2003, Hydro-Québec a mis en place le «COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES D'INITIATIVES ÉNERGÉTIQUES – SECTEUR MUNICIPAL».

Au terme de ses travaux, le Comité consultatif a présenté ses recommandations aux comités de liaison HQ-FQM et HQ-UMQ. Ces derniers ont manifesté l'intérêt de jouer un rôle actif dans la mise en place des recommandations et d'en faire le suivi.

Lors de réunions tenues le 29 octobre et le 5 novembre 2004, les comités de liaison HQ-FQM et HQ-UMQ ont approuvé la mise sur pied du «COMITÉ TECHNIQUE CONJOINT PGEÉ – VOLET MUNICIPAL» et ont mandaté les coordonnateurs des comités de liaison, ainsi qu'un représentant de la direction Efficacité énergétique et services d'Hydro-Québec Distribution, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place du Comité technique. »

De plus, on confirme la création de mécanismes d'amélioration continue du PGEÉ 2005-2010. Dans ces mécanismes, HQD annonce la création d'une table permanente pour le marché institutionnel. Les objectifs visés sont d'évaluer et d'identifier les forces et les faiblesses des activités et programmes du PGEÉ; les solutions à apporter aux besoins retenus et identifier les nouvelles opportunités pouvant conduire à de nouveaux programmes et volets.¹

À la lumière des réponses d'HQD aux demandes de renseignements de l'UMQ, nous constatons que les échéanciers des travaux du comité et de la table permanente ne permettent pas de traiter en profondeur des programmes et de leurs éléments dans le cadre de la cause portée devant la Régie. Nous

¹ HQD 1, Doc. 1, p.8, 80

comprenons en effet que les travaux du comité se termineront au printemps 2006 et par conséquent, il serait prématuré de traiter de programmes et de modalités préliminaires qui n'auraient pas été encore totalement finalisés. En ce qui concerne l'étude en profondeur du dossier du PGEÉ par la Régie, du moins sur les programmes et les budgets pour le marché institutionnel et municipal, nous constatons qu'il y aura un décalage d'une année.

Nous souhaitons cependant que le volet institutionnel ou municipal puisse être traité dans le cadre de la prochaine cause portant sur le PGEÉ. Sur ce point et dans la mesure du possible pour HQD et la Régie, nous croyons qu'il serait pertinent de faire coïncider leurs échéanciers et leurs travaux afin que le dossier de la Régie portant sur le PGEÉ soit un aboutissement « annuel » de tous les processus.

3. Objectifs en efficacité énergétique

Dans sa preuve HQD se voit contraint à réviser ses objectifs et ses budgets pour la clientèle Affaires et plus précisément pour le marché institutionnel qui comprend le marché municipal. Nous constatons la révision à la baisse des prévisions énergétiques et budgétaires pour ce marché. Pour la clientèle Affaires, cet ajustement représente une baisse de 18,1 GWh selon les prévisions fournies dans la cause R-3552-2004. Cet ajustement des prévisions énergétiques signifie également une réduction de 8,1 (M\$).²

Dans les grandes lignes, l'objectif 2005 du volet bâtiments G et M est révisé de 36 GWh à 26,2 GWh. On observe également que le budget de ce volet est révisé à la baisse de 4,9 (M\$). alors que celui pour le programme « Promotion de produits Mieux consommer –ENERGY STAR » est réduit de 3,3 (M\$).

HQD explique ces réductions des prévisions énergétiques et budgétaires par les principales raisons suivantes :

- La décision de la Régie de maintenir le niveau de l'appui financier du secteur institutionnel est maintenue au même niveau que celui du secteur commercial.
- Une révision à la baisse des GWh prévus pour les bâtiments des ministères et des organismes du gouvernement du Québec

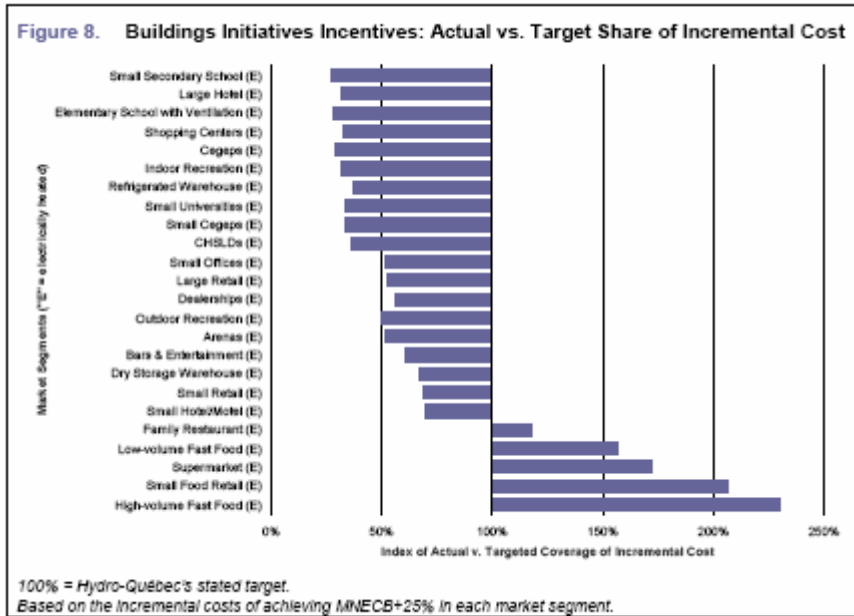
Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude face à cette situation qui affecte directement le marché municipal. D'un côté, nous soulignons les efforts déployés par HQD pour consulter et adapter ses programmes et leurs modalités afin de les adapter aux besoins des municipalités. Ces efforts, nous l'espérons, devraient permettre d'améliorer les résultats futurs.

Toutefois, dans la cause R-3552-2004, l'UMQ avait souligné les difficultés inhérentes au marché municipal. Dans le cadre de cette même cause, la preuve des experts communs de l'UMQ/FCEI/RNCRQ/UC offrait une l'analyse de la proportion réelle pour couvrir les coûts incrémentaux des mesures en efficacité énergétique proposée par HQD.³ Cette analyse identifiait des segments de marchés pour lesquels l'aide accordée était inférieure à 50% des coûts incrémentaux. De plus, l'UMQ avait affirmé que la clientèle municipale se retrouverait en grande partie à l'intérieur de ces segments.⁴

² HQD 1, Doc. 2 p.12

³ (Dunsky, Plunkett, Beliveau) R-3552-2004, p.113

⁴ UMQ 1, Document 3, (R-3552-2005)



La présentation de l'UMQ dans le cadre des audiences de la cause R-3552-2004, faisait effectivement le point sur l'analyse des experts en pointant les problèmes à prévoir sur le taux de participation du marché municipal.

- *L'analyse des experts révèle que l'aide offerte dans le PGEÉ ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le Distributeur;*
- *À la lumière de cette analyse, l'UMQ s'interroge sur les outils (aide financière) offerts dans le PGEÉ pour permettre au secteur municipal de vraiment jouer son rôle de «leader» en efficacité énergétique;*
- *L'analyse des experts identifie des résultats qui ne concordent pas avec les objectifs du PGEÉ;*
- *Ces résultats inférieurs aux objectifs toucheraient les segments de marché dans lesquels se trouve le secteur municipal : (Exemples : Arenas, Elementary school with ventilation, Indoor recreation, Outdoor recreation, Small Offices, Small Secondary School);*
- *Malgré une structure de subventions à première vue plus avantageuse pour le secteur public versus le secteur privé, la réalité est toute autre;*

- *Taux différencié ne signifie pas un montant de subvention supérieur aux autres segments.*
- *À ce titre, le taux différencié pour le secteur municipal devrait être perçu comme un outil et non comme avantage.*
- *En tenant compte de l'analyse des experts, l'UMQ conclut que les municipalités risquent d'être défavorisées et de recevoir moins d'aide que d'autres marchés ou autres segments de marchés et ce malgré un taux différencié.*
- *Par conséquent, le taux de participation du secteur municipal au PGEÉ pourrait être affecté à la baisse.*

La preuve et les résultats présentés par HQD semblent vouloir confirmer les problèmes identifiés par l'UMQ non seulement pour les municipalités mais aussi pour les autres marchés institutionnels. C'est dans ce contexte que nous croyons qu'il serait pertinent pour HQD d'étudier au courant de la prochaine année, les avantages de proposer des taux d'aide différenciés pour les différents marchés ou secteurs problématiques. Les objectifs de cette proposition seraient d'identifier une solution qui permettrait d'atteindre les résultats énergétiques initialement prévus pour le marché Affaires et s'assurer d'atteindre un équilibre dans l'aide financière et les budgets accordés et dépensés pour tous les marchés visés par HQD.

4. Conclusion et recommandations

En terme de budgets des programmes et de leurs allocations et sans vouloir pointer HQD, l'UMQ ne peut qu'exprimer des réserves importantes en ce qui concerne les prévisions énergétiques et budgétaires. Cependant l'UMQ est consciente que d'importants travaux de consultation et d'élaboration des programmes sont en cours avec la collaboration du milieu municipal et institutionnel. C'est pourquoi nous avons bon espoir que ces nouveaux programmes qui seront prêts au printemps 2006 apporteront les solutions nécessaires pour faire en sorte que le marché municipal et institutionnel présente des résultats satisfaisant pour tous le plus rapidement possible.

Toutefois, l'UMQ tient à souligner que les résultats de l'année 2005 ainsi que les échéanciers en ce qui concerne l'élaboration et l'implantation des nouveaux programmes ou de nouvelles modalités, engendrent un décalage entre le marché institutionnel et municipal et les autres marchés sur les plans des résultats et des budgets alloués. L'UMQ souhaite que la Régie et HQD porte une attention particulière à ce problème.

Recommandation 1 :

L'UMQ propose qu'HQD puisse étudier au courant de la prochaine année, les avantages de proposer des taux d'aide différenciés pour les différents marchés ou secteurs problématiques. Les objectifs de cette proposition seraient d'identifier une solution qui permettrait d'atteindre les résultats énergétiques initialement prévus pour le marché Affaires et s'assurer d'atteindre un équilibre dans l'aide financière et les budgets accordés et dépensés pour tous les marchés visés par HQD.

Recommandation 2 :

Afin d'éviter des décalages importants entre l'élaboration des programmes et des modalités, les consultations et leurs implantations, l'UMQ propose de faire coïncider les échéanciers et les travaux afin que le dossier de la Régie portant sur le PGEÉ soit un aboutissement « annuel » de tous les processus d'élaboration et de consultation.